

## **Modalités d'utilisation de ChargePoint pour les Services d'intelligence artificielle**

Dernière mise à jour : 1er juin 2026

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES MODALITÉS SUIVANTES :**

**LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA SONT CONCLUES PAR ET ENTRE VOUS ET L'ENTITÉ OU LES ENTITÉS CHARGEPOINT APPLICABLES RÉFÉRENCÉES DANS LA SECTION « LOI APPLICABLE ET ENTITÉS CHARGEPOINT » CI-DESSOUS (« CHARGEPOINT »). VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ PAR VOTRE ORGANISATION À CONCLURE LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA AU NOM DE CETTE ORGANISATION. VOUS NE POUVEZ ACCÉDER À CE SERVICE (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS), LE TÉLÉCHARGER ET/OU L'UTILISER QUE SI VOUS ACCEPTEZ LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES MODALITÉS DÉCRITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT (« MODALITÉS DE L'IA »), ALORS N'ACCÉDEZ PAS À CE SERVICE, NE LE TÉLÉCHARGEZ PAS ET NE L'UTILISEZ PAS.**

**PAR VOTRE ACCEPTATION DES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA (P. EX. EN CLIQUANT SUR « J'ACCEPTE » POUR LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA OU EN ACCEPTANT D'ÊTRE CONTRACTUELLEMENT LIÉ PAR LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA DANS UN ACCORD SÉPARÉ ET JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT CONCLU PAR ET ENTRE VOTRE ORGANISATION ET CHARGEPOINT), EN TÉLÉCHARGEANT, EN INSTALLANT OU EN ACCÉDANT AUTREMENT AU SERVICE OU EN L'UTILISANT, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU ET COMPRIS, ET VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE CHARGEPOINT DISPONIBLE À L'ADRESSE SUIVANTE : [https://na.chargepoint.com/privacy\\_policy](https://na.chargepoint.com/privacy_policy). LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE CHARGEPOINT EST INCORPORÉE PAR RÉFÉRENCE DANS LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA.**

**AVIS D'ARBITRAGE.** Uniquement aux fins de votre organisation qui a accepté les présentes modalités de l'IA pour utiliser le service uniquement aux États-Unis et/ou au Canada, sauf pour certains types de litiges décrits dans la section « Règlement des litiges et arbitrage » ci-dessous, vous acceptez que les litiges découlant des présentes modalités de l'IA seront

résolus par arbitrage individuel contraignant. EN ACCEPTANT LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA ET UNIQUEMENT AUX FINS DE VOTRE ORGANISATION QUI A ACCEPTÉ LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA POUR UTILISER LE SERVICE UNIQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS ET/OU AU CANADA, VOUS ET CHARGEPOINT RENONCEZ CHACUN AU DROIT À UN PROCÈS PAR JURY OU À PARTICIPER À TOUT RECOURS COLLECTIF OU À TOUTE PROCÉDURE REPRÉSENTATIVE.

CHARGEPOINT SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER, AMENDER ET/OU METTRE À JOUR L'UNE DE CES MODALITÉS DE L'IA DE TEMPS À AUTRE. CHARGEPOINT SE RÉSERVE LE DROIT D'INTERROMPRE CE SERVICE À TOUT MOMENT. LA MODIFICATION, L'AMENDEMENT ET/OU LA MISE À JOUR DES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA ENTRERONT EN VIGUEUR APRÈS QUE CHARGEPOINT AURA AFFICHÉ CES MODIFICATIONS, AMENDEMENTS, MISES À JOUR OU AVIS DE FIN DE SERVICE SUR LE SITE WEB APPLICABLE. VOTRE ACCÈS CONTINU AU SERVICE OU VOTRE UTILISATION DU SERVICE APRÈS CET AVIS ET CET AFFICHAGE CONFIRME VOTRE CONSENTEMENT À ÊTRE LIÉ PAR LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA, TELLES QUE MODIFIÉES, AMENDÉES ET/OU MISES À JOUR. **SI VOUS ÊTES EN DÉSACCORD AVEC L'UNE DES MODALITÉS DE L'IA MODIFIÉES, AMENDÉES ET/OU MISES À JOUR, NE CONTINUEZ PAS À UTILISER LE SERVICE.**

ChargePoint se réserve le droit d'enquêter sur les plaintes ou les violations signalées des présentes modalités de l'IA et de prendre toute mesure que ChargePoint juge appropriée, y compris, sans s'y limiter, les signalements de toute activité illégale suspectée aux responsables de l'application de la loi, aux organismes de réglementation ou à d'autres tiers et la divulgation de toute information nécessaire ou appropriée à ces personnes ou entités concernant votre compte, l'historique d'utilisation, les adresses IP et les informations sur le trafic.

## **1. UTILISATION DU SERVICE**

Certaines fonctionnalités du service sont alimentées par l'intelligence artificielle, y compris, sans s'y limiter, les grands modèles de langage fondamentaux et/ou l'intelligence artificielle agentique (collectivement, « **IA** »). Les sorties générées par l'IA vous sont fournies sur une base « telle quelle » à des fins d'information et d'assistance uniquement, peuvent être inexactes, incomplètes ou obsolètes, et ne doivent pas être considérées comme des conseils professionnels ou définitifs. Vous demeurez seul responsable de la vérification de toutes les sorties de l'IA et de toute décision ou action prise en fonction de celles-ci. Vous êtes seul responsable de toute activité qui se produit par l'utilisation du service d'IA par votre organisation, y compris, sans s'y limiter, toute version ultérieure ou successive de celui-ci, fournie par ChargePoint sous réserve des présentes modalités d'IA (« **Service** »), et vous

acceptez de maintenir, le cas échéant, la sécurité et le contrôle des informations d'accès à tout moment, y compris, sans s'y limiter, votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Après avoir terminé le processus d'inscription pour obtenir l'accès au service, vous serez autorisé à accéder au service par l'intermédiaire d'une méthode d'authentification fournie par ChargePoint (« **Document d'accès** »). Le Document d'accès vous permettra d'utiliser le service. Vous ne pouvez pas autoriser ou permettre à des tiers d'utiliser votre identifiant d'accès.

Sauf indication contraire dans les présentes modalités de l'IA, en cas de conflit entre les modalités de l'IA et les modalités d'un accord distinct et juridiquement contraignant conclu par et entre votre organisation et ChargePoint qui est actuellement en vigueur à la date à laquelle vous et/ou votre organisation accède pour la première fois au service et l'utilise (« **Modalités distinctes** »), les modalités de l'IA remplaceront et régiront uniquement dans la mesure nécessaire pour résoudre ce conflit en connexion avec l'utilisation du service par vous et votre organisation.

## **2. RESTRICTIONS DE LICENCE ET D'UTILISATION**

Vous acceptez de respecter toutes les lois et réglementations applicables lorsque vous accédez au service ou l'utilisez, y compris, sans s'y limiter, toutes les lois, législations et réglementations applicables liées à l'IA telles que le règlement (UE) 2024/1689 (« **Loi sur l'IA de l'UE** »). Vous ne pouvez pas utiliser le service (a) de quelque manière que ce soit qui pourrait causer des dommages, des nuisances, des ennuis, des désagréments ou des dommages à, ou affecter négativement des personnes, des tiers ou la réputation ou les biens de ChargePoint, y compris, sans s'y limiter, les bornes de recharge et l'équipement fabriqués par ChargePoint; ou (b) de quelque manière interdite par les présentes modalités de l'IA ou d'autres politiques ChargePoint applicables. De plus, vous ne pouvez pas tenter d'accéder, de modifier, de procéder à une ingénierie inverse ou de dériver le code source de ce service.

Vous ne pouvez pas utiliser une partie de l'IA de ce service d'une manière qui constituerait une pratique d'IA interdite en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'IA de l'UE, y compris, sans s'y limiter :

- a. l'utilisation de techniques subliminales, trompeuses ou manipulatrices qui causent ou sont susceptibles de causer des dommages;
- b. l'exploitation de vulnérabilités de personnes ou de groupes spécifiques;
- c. la notation sociale par les autorités publiques;

- d. l'identification biométrique à distance en temps -réel dans les espaces accessibles au public à des fins -d'application de la loi, sauf autorisation expresse par la loi applicable; et
- e. la reconnaissance des émotions dans les lieux de travail ou les milieux éducatifs là où c'est interdit.

Vous ne pouvez pas utiliser une partie de l'IA de ce service pour influencer ou prendre des décisions automatisées dans des domaines à haut risque qui peuvent affecter les droits ou les intérêts individuels, à moins que vous ne mettiez en œuvre une surveillance humaine appropriée et que les personnes touchées ne soient informées le cas échéant. Aux fins des présentes modalités, les « domaines à haut risque » sont définis conformément à la Loi sur l'IA de l'UE et comprennent, sans s'y limiter, les systèmes d'IA utilisés dans : la gestion de l'emploi et des travailleurs; l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle; l'accès et la jouissance de services et d'avantages privés et publics essentiels (p. ex., notation de crédit); l'application de la loi; et la gestion de la migration, de l'asile et du contrôle aux frontières.

ChargePoint vous accorde une licence limitée, non exclusive, non susceptible de faire l'objet d'une sous-licence, révocable, non transférable pour : (i) accéder à ce service et l'utiliser conformément aux présentes modalités de l'IA; et (ii) accéder à tout contenu, information et matériel connexe qui peut être mis à disposition par l'intermédiaire de ce service. Tous les droits non expressément accordés dans les présentes sont réservés par ChargePoint. Vous ne pouvez pas : (a) reproduire, distribuer, afficher publiquement, exécuter publiquement, procéder à une ingénierie inverse ou créer des œuvres dérivées de ce service; (b) apporter des modifications à ce service; ou (c) entraver ou contourner toute fonctionnalité de ce service, y compris, sans s'y limiter, tout mécanisme de sécurité ou de contrôle d'accès.

Ce service est exploité par ChargePoint. Les interfaces visuelles, les graphiques, la conception, la compilation, les informations, les données, le code informatique (y compris le code source ou le code objet), les produits, les logiciels, les services, le contenu, les informations et tous les autres éléments incorporés dans ou fournis par l'intermédiaire du service (« **Matériels** ») sont protégés par la propriété intellectuelle et d'autres lois. Tous les matériels inclus dans ce service sont la propriété de ChargePoint ou de ses concédants de licence tiers. Sauf avec autorisation expresse de ChargePoint par le biais des présentes modalités de l'IA, vous ne pouvez pas utiliser le matériel. Il n'y a pas de licence implicite dans les présentes modalités de l'IA et ChargePoint se réserve tous les droits sur le matériel non accordé expressément dans les présentes modalités de l'IA.

De temps à autre, ChargePoint peut avoir besoin de mettre à jour le service. Les mises à jour comprennent, sans s'y limiter, les corrections de bogues, l'ajout ou la suppression de certaines fonctionnalités et les améliorations qui y sont apportées.

ChargePoint respecte et apprécie les pensées et les commentaires de nos utilisateurs. Si vous choisissez de fournir des commentaires et des suggestions concernant le service et/ou les matériaux (« **Commentaires** »), vous accordez par les présentes à ChargePoint un droit et une licence mondiaux, perpétuels, irrévocables, non exclusifs, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, transférables, entièrement payés et libres de redevance d'utiliser et d'exploiter les commentaires de quelque manière et à toute fin, y compris, sans s'y limiter, pour améliorer le service et créer d'autres produits et services. ChargePoint n'aura aucune obligation de vous fournir l'attribution pour tout commentaire que vous fournissez à ChargePoint.

### **3. RÉSILIATION**

ChargePoint peut résilier vos droits en vertu des présentes modalités de l'IA à tout moment et pour toute raison ou sans raison, y compris, sans s'y limiter, toute violation des présentes modalités de l'IA par vous. En cas de résiliation, vous ne serez plus autorisé à utiliser ce service.

### **4. EXONÉRATION DE GARANTIE**

**Applicabilité de la présente section.** Les parties reconnaissent et acceptent que la présente section 4 s'appliquera uniquement aux fins de votre organisation qui a accepté les présentes modalités de l'IA pour utiliser le service uniquement aux États-Unis et/ou au Canada. Pour toutes les autres zones géographiques, les modalités des modalités distinctes applicables analogues à la présente section prévalent et régissent aux fins des modalités de l'IA.

CE SERVICE ET TOUS LES MATÉRIELS DISPONIBLES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CE SERVICE SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET SUR UNE BASE « SELON LA DISPONIBILITÉ ». CHARGEPOINT DÉCLINE TOUTE GARANTIE DE TOUTE NATURE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, LIÉE À CE SERVICE ET À TOUS LES MATÉRIELS DISPONIBLES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CE SERVICE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER : (A) TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN BUT PARTICULIER, DE TITRE, DE JOUISSANCE PAISIBLE OU DE NON-CONTREFAÇON; ET (B) TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE LA TRANSACTION, DE L'UTILISATION OU DU COMMERCE. CHARGEPOINT NE GARANTIT PAS QUE L'UTILISATION DU SERVICE OU DE TOUT MATÉRIEL OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SERVICE, SERA ININTERROMPUE, SÉCURISÉE, PRÉCISE, COURANTE, CORRECTE OU EXEMPTÉ D'ERREURS, DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTS NUISIBLES, ET

CHARGEPOINT NE GARANTIT PAS QUE LES PROBLÈMES LIÉS AU SERVICE OU RÉSULTANT DE CELUI-CI SERONT CORRIGÉS.

AUCUN CONSEIL OU INFORMATION, QU'IL SOIT ORAL OU ÉCRIT, OBTENU PAR VOUS DE CE SERVICE OU DE CHARGEPOINT OU DE TOUT MATÉRIEL DISPONIBLE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CE SERVICE NE CRÉERA UNE GARANTIE DE CHARGEPOINT QUI N'EST PAS EXPRESSÉMENT INDIQUÉE DANS LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA. CHARGEPOINT N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE QUI POURRAIT RÉSULTER DE CE SERVICE, DE VOTRE UTILISATION DU SERVICE OU DE VOS TRANSACTIONS AVEC D'AUTRES TIERS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SERVICE. CHARGEPOINT N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE À VOUS-MÊME, À VOS BIENS OU À TOUT BIEN DE TIERS (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE OU VOTRE APPAREIL MOBILE UTILISÉ EN CONNEXION AVEC LE SERVICE) OU DE TOUTE PERTE DE DONNÉES, Y COMPRIS VOTRE CONTENU.

LES LIMITATIONS, LES EXCLUSIONS ET LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSENTE SECTION DE NON-RESPONSABILITÉ DE GARANTIES S'APPLIQUENT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. ChargePoint ne décline aucune garantie ou autre droit dans la mesure où ChargePoint n'est pas autorisé à refuser une telle garantie ou un tel droit en vertu de la loi applicable.

## **5. INDEMNITÉ**

**Applicabilité de la présente section.** Les parties reconnaissent et acceptent que la présente section 5 s'appliquera uniquement aux fins de votre organisation qui a accepté les présentes modalités de l'IA pour utiliser le service uniquement aux États-Unis et/ou au Canada. Pour toutes les autres zones géographiques, les modalités prévues dans les modalités distinctes applicables analogues à la présente section prévalent et régissent aux fins des modalités de l'IA.

Dans toute la mesure permise par la loi, vous êtes seul responsable de votre utilisation du service, et vous défendrez et indemniserez ChargePoint, ses sociétés affiliées, les hôtes et les partenaires de programme, et leurs actionnaires, administrateurs, gestionnaires, membres, dirigeants, employés, consultants respectifs, et les agents (ensemble, les « **Entités ChargePoint** ») contre toute réclamation intentée par un tiers, et toute responsabilité, tout dommage, toute perte et toute dépense connexes, y compris les honoraires et coûts d'avocat, découlant de ou lié à : (1) votre utilisation non autorisée ou votre mauvaise utilisation du service; (2) votre violation de toute partie des présentes modalités de l'IA ou de toute loi ou réglementation applicable; (3) votre violation de tout droit de tiers, y compris, sans s'y limiter, tout droit de propriété intellectuelle ou tout droit de

publicité, de confidentialité, d'autre propriété ou de droit à la vie privée; ou (4) tout litige ou problème entre vous et un tiers qui peut affecter les entités ChargePoint. ChargePoint se réserve le droit, à ses frais, d'assumer la défense et le contrôle exclusifs de toute question autrement soumise à la présente disposition d'indemnisation (sans limiter vos obligations d'indemnisation à l'égard de cette question ou votre obligation de rembourser ChargePoint pour les dépenses susmentionnées), et dans ce cas, vous acceptez de coopérer pleinement à la défense de ces réclamations par ChargePoint.

## **6. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ**

**Applicabilité de la présente section.** Les parties reconnaissent et acceptent que la présente section 6 s'appliquera uniquement aux fins de votre organisation qui a accepté les présentes modalités de l'IA pour utiliser le service uniquement aux États-Unis et/ou au Canada. Pour toutes les autres zones géographiques, les modalités prévues dans les modalités distinctes applicables analogues à la présente section prévalent et régissent aux fins des modalités de l'IA.

(A) DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS CHARGEPOINT NE SERA RESPONSABLE ENVERS VOUS DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU PUNITIF (Y COMPRIS LES DOMMAGES POUR PERTE DE BÉNÉFICES, D'ACHALANDAGE, OU TOUTE AUTRE PERTE INCORPORELLE) DÉCOULANT DE OU LIÉ À VOTRE ACCÈS AU SERVICE OU À SON UTILISATION, OU À VOTRE INCAPACITÉ D'ACCÉDER AU SERVICE OU À TOUT MATÉRIEL SUR LE SERVICE, QUE CE SOIT BASÉ SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA LOI OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, ET QU'UNE ENTITÉ CHARGEPOINT AIT OU NON ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE DOMMAGES ET MÊME SI CES DOMMAGES SONT PRÉVISIBLES.

(B) DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE CHARGEPOINT ENVERS VOUS POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE OU LIÉES À L'UTILISATION DE OU À TOUTE INCAPACITÉ D'UTILISER UNE PARTIE DU SERVICE OU DES MATÉRIELS EN VERTU DES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, PAR DÉLIT OU AUTREMENT, EST LIMITÉE À DIX (10 \$) DOLLARS AMÉRICAINS.

(C) CHAQUE DISPOSITION DES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA QUI PRÉVOIT UNE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ, UNE EXONÉRATION DE GARANTIES OU L'EXCLUSION DES DOMMAGES VISE À RÉPARTIR ET RÉPARTIT EFFECTIVEMENT LES RISQUES ENTRE CHARGEPOINT ET VOUS CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA. CETTE RÉPARTITION EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA BASE DE L'ACCORD ENTRE CES PARTIES. CHACUNE DE CES DISPOSITIONS EST DISSOCIABLE ET INDÉPENDANTE DE TOUTES LES

AUTRES DISPOSITIONS DES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA. LES LIMITATIONS DE LA PRÉSENTE SECTION DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE CHARGEPOINT S'APPLIQUERONT MÊME SI TOUT RECOURS LIMITÉ NE REMPLIT PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL.

(D) CERTAINS TERRITOIRES N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE CERTAINES GARANTIES OU LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES DIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. EN CONSÉQUENCE, CERTAINS DES AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ, LIMITATIONS ET DÉCHARGES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

## **7. LOI APPLICABLE ET ENTITÉS CHARGEPOINT**

Les parties reconnaissent et conviennent que l'entité ChargePoint mentionnée dans les modalités distinctes applicables remplacera la présente section 7. Nonobstant ce qui précède, l'entité ChargePoint qui conclura les présentes modalités de l'IA avec vous, l'adresse à laquelle vous devriez envoyer les avis en vertu des présentes modalités de l'IA, la loi applicable et le lieu de juridiction applicable seront déterminés en fonction de l'endroit où vous êtes domicilié comme suit :

<b>Si vous êtes domicilié à :</b>	<b>Entité ChargePoint concluant les présentes modalités de l'IA avec vous :</b>	<b>Les avis doivent être adressés à :</b>	<b>Loi applicable :</b>	<b>Territoire de compétence :</b>	<b>Instance :</b>
États-Unis d'Amérique	ChargePoint, Inc., une société du Delaware	À l'attention de : Legal Department ChargePoint, Inc. 254 E Hacienda Ave Campbell, CA 95008	Loi de Californie et lois fédérales des États-Unis applicables	Santa Clara, Californie, États-Unis	Judicial Arbitration and Mediation Services, Inc. (JAMS)
Canada	ChargePoint Canada, Inc., une société de la Colombie-Britannique	À DÉTERMINER	Colombie-Britannique et loi applicable du gouvernement fédéral canadien	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	Institut d'Arbitrage et de médiation du Canada
Tout pays d'Europe, autre que la France, l'Allemagne ou le Royaume-Uni.	ChargePoint Network Netherlands B.V. avec le numéro		Pays-Bas	Amsterdam, Pays-Bas	

	d'enregistrement de commerce 66828147 et les bureaux à Hoogoorddref 56E, 1101 BE, Amsterdam, Pays-Bas,				
France	ChargePoint Network (France) SAS avec le numéro d'enregistrement de commerce 843873464 (RCS PARIS), et bureaux situés au 12 Place Dauphine 75001 Paris, France		France	Paris, France	
Allemagne	ChargePoint Germany GmbH avec le numéro de registre de commerce HRB 265326 (tribunal d'instance de Munich), et les bureaux sont situés à Atelierstr. 12, 81671 Munich,		Allemagne	Munich, Allemagne	
Italie	ChargePoint Italy S.r.l., avec des bureaux situés à Largo Guido Donegani 2, 20121, Milan, Italie,		Italie	Milan, Italie	

Espagne	ChargePoint Spain, S.L., avec des bureaux situés à C/Juan de Mena 10, Madrid 28014, Espagne		Espagne	Madrid, Espagne	
Royaume-Uni	16 Great Queen Street, Londres, Royaume-Uni, WC2B 5AH		Angleterre	Tribunaux d'Angleterre et des Pays de Galles	

Les présentes modalités de l'IA, et tout litige lié aux présentes modalités de l'IA, seront régis par la « Loi applicable » et le « Lieu de juridiction » mentionnés ci-dessus, sans tenir compte des règles de conflit de lois ou de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises.

## **8. RÈGLEMENT DES LITIGES ET ARBITRAGE**

A. **Applicabilité de la présente section.** Les parties reconnaissent et acceptent que la présente section 8 s'appliquera uniquement aux fins de votre organisation qui a accepté les présentes modalités de l'IA pour utiliser le service uniquement aux États-Unis et/ou au Canada. Pour toutes les autres zones géographiques, les modalités des modalités distinctes applicables analogues à la présente section prévalent et régissent aux fins des modalités de l'IA.

B. **Généralement :** Sauf indication contraire dans les sections « Exceptions » et « Retrait » ci-dessous, vous et ChargePoint acceptez que tout litige découlant en connexion avec ces modalités de l'IA, le Service ou les communications de ChargePoint en connexion avec votre utilisation du Service sera résolu par arbitrage contraignant. L'arbitrage utilise un arbitre neutre au lieu d'un juge ou d'un jury, est moins formel qu'une procédure judiciaire, peut permettre une communication de la preuve plus limitée que devant un tribunal et est soumis à un examen très limité par

les tribunaux. Le présent accord d'arbitrage des différends comprend toutes les réclamations, qu'elles soient basées sur un contrat, un délit civil, une loi, une fraude, une fausse déclaration ou toute autre théorie juridique, et indépendamment du fait qu'une réclamation survient pendant ou après la résiliation des présentes modalités de l'IA. Tout litige lié à l'existence, à la formation, à l'interprétation, à l'applicabilité ou au caractère exécutoire de la présente convention d'arbitrage contraignante sera résolu par l'arbitre. L'arbitre sera également responsable de déterminer toutes les questions d'arbitrabilité de seuil, y compris les questions liées à savoir si les présentes modalités de l'IA sont déraisonnables ou illusoire, en tout ou en partie, et toute défense à l'arbitrage, y compris la renonciation, le retard, la prescription libératoire ou l'estoppel.

VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ QU'EN CONCLUANT LES PRÉSENTES MODALITÉS DE L'IA, VOUS ET CHARGEPOINT RENONCEZ CHACUN AU DROIT À UN PROCÈS PAR JURY OU À PARTICIPER À UN RECOURS COLLECTIF.

- C. **Exceptions** : Bien que ChargePoint et vous acceptiez d'arbitrer la plupart des litiges entre ces parties, rien dans les présentes modalités de l'IA ne sera réputé renoncer, exclure ou limiter autrement le droit de l'une ou l'autre des parties de : (a) intenter une action individuelle devant un tribunal des petites créances; (b) intenter une action d'exécution par l'intermédiaire de l'organisme fédéral, provincial ou local applicable si une telle action est disponible; (c) demander une injonction devant un tribunal en appui à l'arbitrage; ou (d) intenter une poursuite devant un tribunal pour répondre à une réclamation pour violation de propriété intellectuelle.
- D. **Retrait** : Si vous ne souhaitez pas résoudre les litiges par arbitrage contraignant, vous pouvez vous retirer des dispositions de la présente section d'arbitrage dans les 30 jours suivant la date à laquelle vous acceptez les présentes modalités d'IA en envoyant une lettre à ChargePoint, Inc., à l'attention de : Legal Department – Arbitration Opt-Out, 254 East Hacienda Avenue, Campbell, CA 95008 qui spécifie : votre nom légal complet, l'adresse courriel associée à votre compte et une déclaration selon laquelle vous souhaitez vous retirer de l'arbitrage (« **Avis de Retrait** »). Une fois que ChargePoint reçoit votre avis de retrait, la présente section d'arbitrage sera nulle et toute action découlant des présentes modalités de l'IA sera résolue comme indiqué dans la section « Loi applicable », à l'exclusion du « Forum ». Les autres dispositions des présentes modalités de l'IA ne seront pas affectées par votre avis de retrait. Le fait de se retirer de la présente convention d'arbitrage n'a aucun effet sur tout accord d'arbitrage précédent, autre ou futur que vous pourriez avoir avec ChargePoint.
- E. **Arbitre** : La présente convention d'arbitrage, et tout arbitrage entre ChargePoint et vous, sont soumis à la Loi fédérale sur l'arbitrage des États-Unis. La Loi fédérale sur l'arbitrage régira l'interprétation et l'application de la convention d'arbitrage. Tout arbitrage sera administré par JAMS en vertu des règles applicables aux litiges de

consommation (collectivement définies comme les « **règles JAMS** ») telles que modifiées par les présentes modalités de l'IA. Les règles JAMS et les formulaires de dépôt sont disponibles en ligne à [www.jamsadr.org](http://www.jamsadr.org), en appelant le JAMS au 1 800 352-5267 ou en contactant ChargePoint.

Dans le cas où 25 demandes d'arbitrage similaires ou plus, présentées par ou avec l'assistance, la coordination ou la coopération du même cabinet d'avocats, groupe de cabinets d'avocats, cabinets d'avocats coopérants ou organisation, sont autorisées à être soumises à l'arbitrage, les procédures et lignes directrices d'arbitrage de masse de JAMS s'appliqueront. JAMS doit : (i) administrer les demandes d'arbitrage en lots de 25 demandes, ayant le pouvoir discrétionnaire de créer des lots supplémentaires si JAMS estime qu'ils sont nécessaires pour faciliter la résolution efficace des demandes; et (ii) appliquer un seul ensemble de frais par lot pour chaque partie comme indiqué dans le barème des frais des procédures d'arbitrage de masse de JAMS. Vous acceptez de coopérer de bonne foi pour mettre en œuvre cette approche par lots afin de faciliter le règlement efficace des réclamations. La présente disposition ne doit en aucune façon être interprétée comme autorisant les arbitrages collectifs de toute nature. ChargePoint se réserve tous les droits et défenses quant à toute demande et réclamant. Si un tribunal ou un arbitre détermine que la présente sous-section est nulle ou inapplicable pour une raison quelconque ou qu'un arbitrage peut procéder sur une base collective, ou qu'un arbitrage peut procéder sur une base d'arbitrage de masse sans l'application du présent paragraphe, la convention d'arbitrage sera réputée nulle et non avenue dans son intégralité, et vous et ChargePoint serez réputés ne pas avoir accepté d'arbitrer les litiges.

Le paiement de tous les frais de dépôt, d'administrateur, de gestion de cas et d'arbitre sera régi par les règles JAMS applicables, y compris, le cas échéant, la programmation des frais des procédures d'arbitrage de masse JAMS.

- F. **Début de l'arbitrage** : Avant d'initier l'arbitrage, une partie doit d'abord envoyer un avis écrit du litige à l'autre partie par courrier certifié américain. Par la poste ou par Federal Express (signature requise) ou, uniquement si cette autre partie n'a pas fourni d'adresse physique courant, par courrier électronique (« **Avis d'arbitrage** »). L'adresse de ChargePoint pour les avis est : ChargePoint, Inc., 254 East Hacienda Avenue, Campbell, CA 95008. L'avis d'arbitrage doit : (a) identifier le nom ou le numéro de compte de la partie qui présente la réclamation; (b) décrire la nature et le fondement de la réclamation ou du litige; et (c) énoncer le recours spécifique recherché (« **Demande** »). Les parties marquent des efforts de bonne foi pour résoudre la réclamation directement, mais si les parties ne parviennent pas à un accord dans les 30 jours suivant la réception de l'avis d'arbitrage, vous ou ChargePoint pouvez commencer une procédure d'arbitrage. Si l'arbitre conclut que soit le fond de la

réclamation, soit le redressement recherché dans la demande est frivole ou présenté à une fin inappropriée (comme mesuré par les normes énoncées à la règle fédérale de procédure civile 11(b)), le paiement de tous les frais sera régi par les règles JAMS et l'autre partie peut demander le remboursement de tous les frais payés au JAMS.

- G. Procédure d'arbitrage :** Toute audience d'arbitrage aura lieu dans le comté et la province de votre résidence, sauf accord contraire ou, si la réclamation est de 10 000 \$ US ou moins (et ne cherche pas à obtenir une injonction), vous pouvez choisir si l'arbitrage sera mené : (a) uniquement sur la base de documents soumis à l'arbitre; (b) par le biais d'une audience téléphonique ou vidéo; ou (c) par une audience en personne comme établi par les règles JAMS dans le comté (ou la paroisse) de votre résidence. Pendant l'arbitrage, le montant de toute offre de règlement faite par vous ou ChargePoint ne doit pas être divulgué à l'arbitre avant que l'arbitre ne rende une décision et une sentence finale, le cas échéant. Indépendamment de la manière dont l'arbitrage est mené, l'arbitre doit émettre une décision écrite motivée suffisante pour expliquer les constatations et conclusions essentielles sur lesquelles la décision et la sentence, le cas échéant, sont basées.
- H. Dédommagement arbitral :** Sauf disposition dans la section « Aucun recours collectif » ci-dessous, l'arbitre peut accorder tout dédommagement qui serait disponible si les réclamations avaient été portées devant un tribunal compétent. La sentence de l'arbitre sera finale et obligatoire pour toutes les parties, sauf (1) en cas de contrôle judiciaire expressément autorisé par la loi ou (2) si la sentence de l'arbitre comprend une attribution d'une injonction contre une partie, auquel cas cette partie aura le droit de demander un contrôle judiciaire de l'injonction devant un tribunal compétent qui ne sera pas lié par l'application ou les conclusions de droit de l'arbitre. Le jugement sur la sentence peut être rendu dans tout tribunal compétent.
- I. Pas de recours collectif :** VOUS ET CHARGEPOINT ACCEPTEZ QUE CHACUN PEUT INTENTER DES RÉCLAMATIONS CONTRE L'AUTRE UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON EN TANT QUE PLAIGNANT OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS TOUTE PROCÉDURE COLLECTIVE OU REPRÉSENTATIVE. De plus, sauf accord contraire entre vous et ChargePoint, l'arbitre ne peut pas consolider les réclamations de plus d'une personne, et ne peut pas autrement présider toute forme de procédure collective ou de représentation.
- J. Modifications à la présente disposition d'arbitrage :** Si ChargePoint apporte un changement important à la présente disposition d'arbitrage, vous pouvez rejeter le changement en nous envoyant un avis écrit dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur du changement comme indiqué par la date de « Dernière mise à jour » ci-dessus. L'avis écrit doit être envoyé par courrier certifié des É.-U. Par la poste ou par Federal Express (signature requise) à ChargePoint, Inc., à l'attention de : Legal Department – Arbitration Opt-Out, 254 East Hacienda Avenue, Campbell, CA 95008 et précisez : votre nom légal complet, l'adresse courriel associée à votre compte sur les services, et une déclaration indiquant que vous souhaitez rejeter les

modifications. En rejetant tout changement, vous acceptez que vous arbitrez tout litige entre vous et ChargePoint conformément aux dispositions de la présente convention d'arbitrage à compter de la date à laquelle vous avez accepté pour la première fois la convention d'arbitrage (ou toute modification subséquente de la convention d'arbitrage). En rejetant tout changement, votre compte auprès de ChargePoint sera immédiatement résilié et la présente disposition d'arbitrage, telle qu'en vigueur immédiatement avant les modifications que vous avez rejetées, survivra.

- K. **Caractère exécutoire et divisibilité** : Si la section « Aucun recours collectif » ou l'intégralité de la présente section d'arbitrage est jugée inapplicable, ou si ChargePoint reçoit un avis de retrait de votre part, ou si, pour une raison quelconque, un arbitrage peut se dérouler sur une base collective, l'intégralité de la présente section 8 sera nulle et non avenue et, dans ce cas, la juridiction exclusive et le lieu décrit dans la section « Loi applicable » régiront toute action découlant de ou liée aux présentes modalités de l'IA. Les présentes modalités de l'IA s'appliquent dans toute la mesure permise par la loi applicable. Sauf indication contraire à la section, si une disposition ou une partie d'une disposition des présentes modalités de l'IA est jugée illégale, nulle ou inapplicable, cette disposition ou cette partie de disposition est réputée dissociable des présentes modalités de l'IA et n'affecte pas la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions.
- L. **Survie** : La présente convention d'arbitrage survivra à toute résiliation de votre utilisation du service ou de votre relation avec ChargePoint.

## **9. AVIS AUX RÉSIDENTS DE CALIFORNIE**

Si vous êtes un résident de la Californie, en vertu de la section 1789.3 du Code civil de la Californie, vous pouvez contacter l'unité d'assistance aux plaintes de la Division of Consumer Services du California service of Consumer Affairs par écrit au 1625 N. Market Blvd., Suite S-202, Sacramento, California 95834, ou par téléphone au +1-800-952-5210 afin de résoudre une plainte concernant le service ou pour recevoir de plus amples renseignements concernant l'utilisation du service.

## **10. MODALITÉS DE TIERS**

Vous reconnaissez et acceptez que les modalités de tiers suivantes régissent également votre utilisation du service :

**Modalités de Google :**

1. Vous n'utiliserez pas, et vous ne permettrez pas à des tiers d'utiliser, le service :
  - a. violer ou encourager la violation des droits légaux d'autrui;
  - b. pour se livrer à, promouvoir ou encourager des activités illégales, y compris l'exploitation sexuelle des enfants, la maltraitance des enfants, le terrorisme ou la violence qui peuvent causer la mort, des dommages graves ou des blessures à des individus ou à des groupes de personnes;
  - c. à toute fin illégale, envahissante, contrefaisante, diffamatoire ou frauduleuse, y compris les images explicites non consensuelles (NCEI), la violation des droits de propriété intellectuelle d'autrui, l'hameçonnage ou la création d'un système pyramidal;
  - d. distribuer des virus, des vers, des chevaux de Troie, des fichiers corrompus, des canulars ou d'autres éléments de nature destructrice ou trompeuse;
  - e. pour obtenir un accès non autorisé aux services, pour les perturber ou pour nuire à leur utilisation, ou à l'équipement utilisé pour fournir les services, par des clients, des revendeurs autorisés ou d'autres utilisateurs autorisés;
  - f. de désactiver, d'interférer avec ou de contourner tout aspect des services, ou le logiciel et l'équipement utilisés pour fournir les services;
  - g. pour générer, distribuer, publier ou faciliter des courriels de masse non sollicités, des promotions, des publicités ou d'autres sollicitations (« spam »);  
ou
  - h. utiliser le service, ou toute interface fournie avec le service, pour accéder à tout autre produit ou service Google d'une manière qui viole les modalités de service de cet autre produit ou service Google.
  
2. Vous ne vous engagerez pas dans des activités dangereuses ou illégales, et vous n'enfreindrez pas autrement la loi ou la réglementation applicable. Cela comprend la génération ou la distribution de contenu qui :
  - a. Est lié à l'exploitation ou à l'abus sexuel des enfants.
  - b. Facilite l'extrémisme violent ou le terrorisme.
  - c. Facilite l'imagerie intime non consensuelle.
  - d. Facilite l'automutilation.
  - e. Facilite des activités illégales ou des violations de la loi – par exemple, en fournissant des instructions pour synthétiser ou accéder à des substances, des biens ou des services illégaux ou réglementés.
  - f. Viole les droits d'autrui, y compris les droits à la vie privée et les droits de propriété intellectuelle – par exemple, en utilisant des données personnelles ou des données biométriques sans le consentement légalement requis.
  - g. Suit ou surveille les personnes sans leur consentement.



remplacer ou contourner l'utilisation d'un modèle Google, directement ou indirectement, ou (ii) créer ou améliorer des modèles similaires à un modèle Google. Toutefois, si un service d'IA/ML offre la fonctionnalité de réglage fin, vous pouvez utiliser la sortie de ce service d'IA/ML (y compris la sortie générée) pour créer et utiliser des modèles Google réglés avec précision au lieu de modèles Google pré-entraînés.

8. Vous ne procéderez pas, et vous ne permettrez pas à vos utilisateurs finaux de procéder à une ingénierie inverse ou d'extraire des composants du service d'IA/ML de Google, de ses logiciels ou de ses modèles (par exemple, en utilisant des invites pour découvrir les données d'entraînement).
9. Les services d'IA de Google (comme décrit à <https://cloud.google.com/terms/services>) utilisent une technologie émergente, peuvent fournir une sortie générée inexacte ou offensante, et ne sont pas conçus ou destinés à répondre à vos obligations réglementaires, juridiques ou autres. Vous reconnaissez que le service d'IA générative de Google peut, dans certains scénarios, produire la même sortie générée ou similaire pour plusieurs clients.
10. Vous n'utiliserez pas le service d'IA de Google dans le cadre d'un site Web, de votre application ou de tout autre service en ligne qui est destiné ou sera probablement consulté par des personnes de moins de 18 ans.
11. Vous n'utiliserez pas les services d'IA de Google à des fins cliniques (pour plus de clarté, la recherche non clinique, la programmation ou d'autres tâches administratives ne sont pas limitées), en remplacement de conseils médicaux professionnels, ou de toute manière qui est supervisée par ou nécessite une autorisation ou l'approbation de toute autorité réglementaire applicable.

#### **Définitions :**

« **Modèle Google affiné** » désigne un modèle mis à niveau que le client crée en utilisant un service d'IA/ML pour réentraîner ou mettre au point un modèle Google pré-entraîné à l'aide de données client.

« **Sortie générée** » désigne les données ou le contenu généré par un service d'IA générative déclenché par les données du client.

« **Modèles Google** » désigne les modèles préformés par Google, les modèles Google affinis et les modèles Google entraînés par le client.

« **Modèle Google pré-entraîné** » désigne un modèle entraîné par Google et non publié en tant que modèle ouvert en vertu d'une licence open source ou autre.